



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Surexposition des enfants aux écrans

Question écrite n° 2006

Texte de la question

M. Stéphane Testé interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les dangers que représentent les écrans pour les enfants. Les professionnels de la petite enfance sont de plus en plus nombreux à mettre en garde contre les dangers des écrans sur les tout-petits. L'impact de la surexposition aux écrans pourrait être bien plus important que de seuls problèmes de concentration. Certains spécialistes font notamment le lien entre écrans, « troubles du spectre autistique » et « troubles envahissants du développement ». La surexposition des jeunes enfants aux écrans est un enjeu majeur de santé publique. Certains enfants de moins de 4 ans regardent jusqu'à 6 heures par jour un écran (tablette, téléphone, ordinateur, télévision). Il lui demande de lui indiquer si la mise en place d'un plan de prévention national est à l'étude.

Texte de la réponse

Actuellement, il n'existe que des données partielles sur l'usage des écrans par la population, ses conséquences sur la santé en cas d'usage excessif, ou encore sur son coût social. Selon l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), entre 1 et 2 % de la population générale serait concernée par l'usage problématique d'écrans. La réalité de ce que recouvre la notion d'« écrans » s'avère trop large pour cibler les cas d'addictologie. Aussi, la frontière entre l'utilisation ponctuelle et la pathologie reste difficile à déterminer. Le constat des conséquences néfastes des écrans sur la santé des jeunes enfants est souvent le fait d'observations empiriques de l'entourage ou des professionnels de santé. La direction générale de la santé a publié un avis d'experts en 2008 sur l'impact des chaînes télévisées sur le tout petit enfant (0 à 3 ans), sur lequel le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'est basé pour élaborer et diffuser ses campagnes d'information visant à protéger les enfants de moins de trois ans des effets de la télévision. Deux campagnes annuelles du CSA sont relayées par toutes les chaînes de télévision, rappelant que les programmes télévisuels, quels qu'ils soient, ne sont pas adaptés aux enfants de moins de trois ans : la campagne « les écrans : parlons-en », et la campagne pour les tout-petits. En outre, il existe des dispositifs de prévention et de prise en charge pour aider les parents et/ou les enfants en difficulté. Le carnet de santé – en cours de refonte – et le livret des parents constituent de vrais outils de prévention : ils délivrent des conseils et donnent des repères à l'entourage pour mieux accompagner l'utilisation des écrans chez les enfants et les adolescents. Les professionnels du milieu éducatif et scolaire jouent également un rôle clé en matière de repérage, car ils peuvent orienter les parents et/ou les enfants vers une prise en charge adaptée.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2006

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2017](#), page 4938

Réponse publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1221